

Montage d'opérations d'aménagement

RS6361 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230, 231n, 341
Formacode(s)	12512, 12504, 12505
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2025

Certificateur(s)

ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES · SIRET : 19753501600020

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
PONTS FORMATION CONSEIL	40337223800044	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La nature des opérations d'aménagement ; plus complexes, plus longues, mobilisant des acteurs de plus en plus nombreux, nécessite aujourd'hui d'adapter et de renouveler les méthodes et outils. Il y a un besoin réel de former des professionnels qui assurent l'ensemble des tâches d'une opération d'aménagement, depuis les phases de préprogrammation jusqu'à l'achèvement.

Cette certification est destinée à accompagner les besoins en compétences des professionnels du secteur est développée avec les meilleurs experts : maîtres d'ouvrage et porteurs d'expériences pionnières.

L'ensemble des interactions que l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées noue avec ces professionnels a permis de mettre en exergue le besoin de montée en compétences des acteurs de terrain dans le domaine du montage d'opérations d'aménagement.

Il est constaté un besoin grandissant de cadres polyvalents aux compétences transversales, possédant de solides connaissances et compétences dans les domaines techniques, juridiques, financiers, fiscaux et environnementaux pour assurer la cohérence du montage d'opérations, de la faisabilité à la réalisation.

Cette certification aborde un ensemble de compétences nécessaires au montage d'opérations d'aménagement : on y retrouve des urbanistes mais aussi des directeurs d'agglomération ou directeurs des services du service public, des paysagistes et chefs de projets fonciers d'agences d'urbanismes ou d'offices fonciers, des responsables techniques et d'opérations de grande agence d'aménagement.

Tous ont besoin d'acquérir des compétences transverses autour d'un même projet d'opération d'aménagement. Chacun agissant à son niveau, au sein de sa structure publique ou privée, le vocabulaire et les compétences associées à l'opération d'aménagement doivent être connues de tous pour une meilleure collaboration entre tous les porteurs de projet d'aménagement du territoire, aux échelles territoriales diverses, que ce soit pour intervenir pour le Grand Paris, que pour aménager une ZAC, construire autour de gares et aéroports, rendre durable la ville, estomper les limites d'aménagement entre le rural et l'urbain. Tous ces acteurs et futurs candidats à la certification sont des acteurs de la construction du territoire.

Ainsi, la certification propose une approche transverse et pluridisciplinaire pour garantir le succès des opérations d'aménagement. Elle a été créée afin de fournir les méthodes et des outils pour conduire des opérations

d'aménagement complexes en couvrant les champs techniques, juridiques, administratifs et commerciaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Réaliser les études de la programmation urbaine en analysant la faisabilité technique et économique du projet urbain à l'aide de l'interprétation des données sur les évolutions et les besoins de celui-ci et en fonction des contraintes de son territoire dans le but d'identifier les besoins en ingénierie et études spécifiques.

C2. Concevoir le projet d'aménagement (études, contraintes et concertations) en évaluant la cohérence du projet au niveau du plan de développement économique, social, environnemental par la maîtrise des méthodes d'analyse, de diagnostic et de concertation entre les différents acteurs du projet.

C3. Distinguer les différentes procédures dans la totalité de leurs aspects : juridiques, urbanistiques, fiscaux et financiers et déterminer la procédure opérationnelle la mieux adaptée aux opérations concernées afin de choisir la procédure d'aménagement d'une ZAC, lotissement ou permis groupés.

C4. Décomposer toutes les phases du montage d'un projet d'aménagement en identifiant les règles et mécanismes de base (financiers, fiscaux et comptables) afin d'élaborer les documents financiers du montage de l'opération pour mieux la sécuriser.

C5. Identifier les moyens d'action afin de répondre aux objectifs de développement durable en intégrant les méthodes d'élaboration et d'évaluation d'un éco-quartier afin de piloter un projet d'aménagement durable.

C6. Coordonner le travail des différents partenaires en élaborant un planning prenant en compte toutes les étapes de la procédure et recensant toutes les compétences nécessaires afin de monter une ZAC.

C7 : Élaborer la stratégie foncière d'une opération d'aménagement en déterminant les moyens de l'opération à l'aide de l'identification de l'ensemble des dispositifs de la maîtrise foncière, leur portée juridique leur incidence stratégique ainsi qu'en planifiant les procédures de libération des emprises.

C8 : Commercialiser son opération d'aménagement en identifiant le contenu d'une étude de marché immobilier, en construisant le contenu d'une démarche marketing et de commercialisation à l'aide d'outils de management et de commercialisation.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidatures se font sur dossier comprenant : les formations (initiales et continues) suivies par le candidat, l'expérience professionnelle et une lettre de motivation. Les profils attendus sont les suivants :

- Formation de niveau 7 en urbanisme et aménagement ;
- Ou 5 ans d'expérience en collectivité, bureaux d'études, SEM, agences d'urbanisme, OPH, opérateurs privés (lotisseurs, promoteurs...), CCI. ...

Néanmoins, chaque candidature est étudiée et les candidats dont le profil ne correspond pas à ce descriptif peuvent être admis si leur niveau de qualification, d'expérience et de motivation le justifie.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé à minima de 2 personnes et peut réunir jusqu'à 4 personnes ayant les profils suivants :

- un professionnel ayant une expérience de plus de 5 ans dans le montage d'opérations d'aménagement, une connaissance de l'ensemble des activités du montage d'une opération d'aménagement et une expertise avérée dans l'un des 8 domaines de compétences du certificat (urbanisme opérationnelle, stratégie urbaine, droit de l'aménagement...).

Et/ou

- un responsable pédagogique de l'ENPC ou de son partenaire ayant une grande connaissance professionnelle des besoins du secteur du montage d'opérations d'aménagement.

Dans tous les cas, que le jury soit composé de 3 ou 4 personnes, il respectera la proportion d'une majorité de personnes extérieures à l'organisme certificateur. Aucun formateur de la session de formation ne pourra être membre du jury.

Base légale

Date de décision

19/07/2023

Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2025
Date de dernière délivrance possible	19/01/2026

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://formation-continue.enpc.fr/nos-formations-longues/nos-certificats/8-territoires-et-villes-en-transition/236-urbanisme-et-projets-damenagement/36219-certificat-responsable-montage-doperations-damenagement.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6361/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	05/2024 – 03/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	4 825 €
Coût moyen par dossier	4 825 €
Durée moyenne	109 h
Période	04/2024
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.